

Technicien compétent CTS 52**DESCRIPTIF DU PROGRAMME**

Donner les connaissances réglementaires et techniques relatives aux règles applicables (ERP, notamment), aux différents types de CTS et à l'inspection avant l'admission au public prévue à l'article CTS 52 de l'arrêté du 23 janvier 1985 modifié.

Durée: 40.00 heures (5.00 jours)

Profils des stagiaires

- Techniciens intervenants dans le montage des CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures)

Prérequis

- Avoir une expérience dans le montage des CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures) est fortement recommandée.

Objectifs pédagogiques du programme

- Maîtriser les connaissances réglementaires relatives aux règles applicables (ERP, notamment), aux différents types de CTS
- Maîtriser les connaissances techniques relatives aux règles applicables (ERP, notamment), aux différents types de CTS
- Connaître les modalités d'inspection avant l'admission au public prévue à l'article CTS 52 de l'arrêté du 23 janvier 1985 modifié

Contenu de la formation

- Généralités
 - Les risques liés à ces constructions - En montage - En exploitation
 - Les codes - Le code du travail - Le code de la construction et de l'habitation
 - Les intervenants - Les bureaux d'étude - Les organismes de contrôle - Les techniciens compétents - Les commissions de sécurité
 - La réglementation - L'historique - L'architecture des textes réglementaires - Le règlement de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public) - Les grands rassemblements - L'arrêté du 23 janvier 1985 modifié (Généralités et homologation)
 - Les notions de base - Le classement des ERP - Les dispositions constructives - La réaction au feu des matériaux - Les dégagements - Les moyens de secours
- Réglementation propre aux CTS
 - L'arrêté du 23 janvier 1985 modifié - Le domaine d'application - Les établissements itinérants - Les établissements à implantation prolongée - Les établissements fixe par conception - Les établissements à étage
 - Le registre de sécurité - Le contenu - La procédure d'homologation
 - Les vérifications techniques - La vérification biennale - La vérification des installations électriques - La vérification des éclairages de sécurité - La vérification des moyens de chauffage - La vérification de bon montage - Les autres vérifications techniques (Gradins,...)
- Technologie des CTS
 - Définitions - Chapiteau - Tente - Structure
 - Conception - Règles de calcul - Impact dans les ossatures - Impact dans les enveloppes - Analyse de dossiers techniques
 - Montage - Les appuis - Les planchers - Les ossatures - Les enveloppes
 - Liaisonnement au sol - Les études de sol - Les appuis au sol (Répartition des charges au sol) - Le lestage - L'ancrage - Les essais en charge

- Structures indépendantes - Les praticables - Les scènes - Les gradins - Les grils techniques indépendants
- Accroches aux ossatures - Les grils techniques intégrés - Les coupoles de chapiteau - Les chargements possibles
- Montages réels
 - Préparation du montage - Documentation technique (Registre de sécurité, notice de montage,...) - Matériels - Essais en charge « type » sur pinces
 - Montage réel - Méthodologie - Traçage au sol - Niveau (Cas des terrains en
 - Examen du bon montage et de liaisonnement au sol - Méthodologie - Points de vérification incontournables - Anomalies couramment rencontrées - Rédaction d'un rapport d'inspection - Rédaction de l'attestation du bon montage et de liaisonnement au sol
- Contrôle de connaissance et bilan
 - Contrôle de connaissance théorique - QCM (Questionnaire à Choix Multiples)
 - Inspection d'un établissement monté - Méthodologie - Recherche d'anomalie - Rédaction d'un rapport d'inspection - Rédaction de l'attestation du bon montage et de liaisonnement au sol
 - Correction et bilan - Correction des QCM - Tour de table, bilan,... - Enquête de satisfaction

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Nos formateurs sont issus du monde du spectacle ou de l'événementiel, Ils sont reconnus dans leur domaine d'activité. Ils connaissent les problématiques et les évolutions techniques les plus récentes.

Formateur à la disposition des stagiaires: Formateur Richard Gil

Moyens pédagogiques et techniques

- Nous proposons une méthode d'apprentissage basée sur des alternances théoriques et pratiques, pour valider l'acquisition des connaissances. (Mises en situation, Étude de cas concrets)
- Régulièrement le formateur crée des temps d'échanges permettant de revenir sur des notions essentielles. L'échange est une des bases de nos formations.
- Plusieurs TP seront effectués de manière individuelle pour valider l'acquisition des notions essentielles.
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés et support papier
- visite de différents modèles chapiteaux
- Des analyses des textes législatifs et réglementaires, des références bibliographiques, des compléments d'analyse.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement
- Attestation de formation
- Auto-évaluation sur les objectifs avant la formation (formulaire d'auto-évaluation)
- Evaluation des connaissances avant formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en cours de formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en fin de formation (Quizz)
- Auto-évaluation sur les objectifs en fin de formation (formulaire d'auto-évaluation)

Modalités de certification

A l'issue de la formation une attestation est délivrée aux stagiaires. Cette attestation mentionne les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Détails sur la certification

UBITECH

24 boulevard Jean BAUDIN

13016 Marseille

Email: contact@ubitech-formation.com

Tel: 0650410816



DÉLAIS D'ACCÈS:

L'équipe d'Ubitech est très réactive mais dépend du délais nécessaire de chaque administration. Voici les délais minimum entre votre demande et le début de la formation:

Vous êtes intermittent, comptez environ 4 semaines minimum.

Vous sollicitez une prise en charge auprès de Pôle emploi comptez environ 2 semaines.

Vous êtes auto-entrepreneur, comptez environ 2 semaines.

Vous êtes salarié d'une entreprise, d'une association ou d'une structure cotisant à l'Afdas, le délais minimum est d'une semaine.

Vous financez directement, comptez 4 jours.

Accessibilité:

L'équipe UBITECH mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour vous accueillir, accompagner ou orienter dans votre démarche de formation selon la ou les situations de handicap que vous rencontrez.

Le lieu de formation est accessible aux personnes en situation de handicap (place de parking réservé + accès handicapé).

Vous pouvez joindre notre référente Handicap est Lise Varlet au 07.60.53.88.23.

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées (<https://www.agefiph.fr>)